
L'étude des unités paysagères de la région permet de renforcer les premiers éléments de réponse quant à la perception des éoliennes dans le paysage.

Les paysages du territoire d'étude sont très diversifiés : grande culture d'un côté, élevage de l'autre, douces ondulations à l'Ouest et au Sud et plateau profondément disséqué au Nord-Est, ce double visage est une caractéristique forte de ce territoire, au même titre que les vallées, qui viennent tisser des liens entre les différentes entités.

Toutefois, même si les différentes entités sont bien délimitées, la transition d'un paysage à l'autre n'est pas brutale. Le talus qui sépare la plaine de Champagne humide des Crêtes adopte une pente douce, un profil ondulant tout en rondeur qui assure le lien à la fois visuel et ressenti entre ces deux grands espaces.

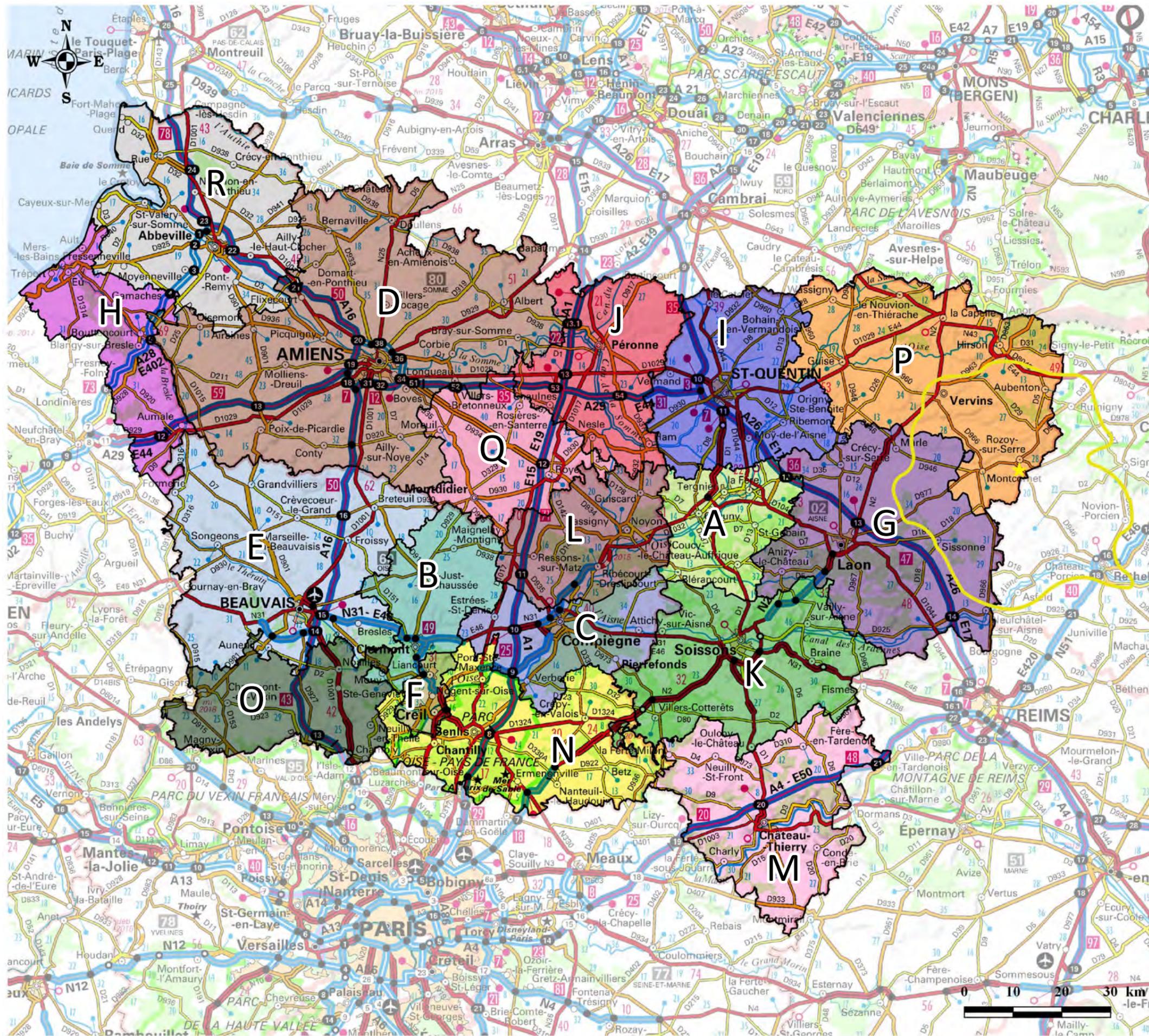
Ces différentes unités vont de paire avec une variété de sensibilités. Là où les Crêtes Préardennaises, par leur boisements et leur trame végétale offriront plus de masques, les plaines ouvertes telles que le Haut Porcien ou la Champagne Humide sont moins préservées, ce qui augmente leur sensibilité.

Pays de Picardie

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Juillet 2018

Source : IGN 100®
DREAL Hauts-de-France
Copie et reproduction interdites



Légende

- ★ Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude éloignée (entre 14,4 et 30,5 km)

Pays de Picardie

- A - Chaunois
- B - Clermontois - Plateau Picard
- C - Compiégnois
- D - Grand Amiénois
- E - Grand Beauvaisis
- F - Grand Creillois
- G - Grand Laonnois
- H - Pays interrégional Bresle-Yères
- I - Saint-Quentinois
- J - Santerre Haute-Somme
- K - Soissonnais
- L - Sources et Vallées
- M - Sud de l'Aisne
- N - Sud de l'Oise
- O - Thelle Vexin-Sablons
- P - Thiérache
- Q - Trait Vert
- R - Trois Vallées

2.4 Perception sociale, culturelle et patrimoniale en Picardie

« La région picarde s'étend sur 3 départements et comprend un nombre de communes bien supérieure à la moyenne nationale. C'est pourquoi la Région a encouragé depuis longtemps les communes à se regrouper en pays pour définir ensemble leurs projets de développement. »

Les pays, contrairement aux communautés de communes, ne sont pas des collectivités territoriales ni des établissements publics de coopération intercommunale. Il s'agit avant tout de territoires présentant des similarités culturelles, sociales et géographique. Plus qu'un découpage administratif, les pays correspondent à des unités socio-culturelles et répondent à une logique territoriale et un attachement fort, qui prend racine dans l'histoire et la tradition populaire. Ils sont ainsi de bons indicateurs des perceptions sociales et culturelles associées à un territoire.

Le territoire de l'aire d'étude est divisé entre plusieurs pays, la Thiérache (basse et bocagère) et le Grand Laonnois (Plaine de grandes cultures). La zone d'implantation du projet se situe au sein du pays de la Thiérache.

THIÉRACHE

« La Thiérache, pays de l'Aisne compte 159 communes et 76 000 habitants. C'est le pays de Picardie où l'agriculture et l'industrie sont les plus importants. Elle s'étend sur trois territoires : la région de Guise (Thiérache d'Aumale), le Pays des Trois Rivières et enfin les Portes de la Thiérache (Thiérache du Centre). Les principales villes sont Hirson, Vervins (sous-préfecture de l'Aisne) et Guise.

La Thiérache dans l'Aisne est une région où le bocage et la forêt sont encore très présents. Le bocage est propice à l'élevage laitier. Il a donné naissance à la saveur corsée du Maroilles, surnommé « le plus fin des fromages forts ». Les multiples vergers de Thiérache sont destinés à la fabrication du cidre et du jus de pomme.

Construites dans le courant du XIIe siècle, les églises fortifiées de Thiérache servaient de refuge aux populations locales lors des invasions. Massives, ces églises sont flanquées de tours équipées de meurtrières et de mâchicoulis, et leurs clochers sont équipés de meurtrières.»¹

La zone d'implantation du projet se situe dans ce pays.



Fig. 7 : Vue sur Guise

GRAND LAONNOIS

« Le Grand Laonnois est composé de 174 communes et compte 93200 habitants. C'est un bassin d'emploi essentiellement rural et tertiaire.

Le Grand Laonnois se construit autour de Laon, sa ville préfecture par une répartition équilibrée de bourgs (Anizy-Pinon, Beaurieux, Crécy-sur-serre, Guignicourt, Liesse, Marle, Saint-Erme et Sissonne) qui en maillent son espace rural.

À son avantage, le Grand Laonnois est riche d'un patrimoine exceptionnel tant dans ses espaces naturels que dans ses sites civils, militaires et religieux. Le plateau de Laon en est son fleuron. L'implantation du Center Parc de Chamouilles et les initiatives économiques menées amorcent de nouvelles perspectives pour le Pays en termes d'attractivité, d'emploi et d'image.



Fig. 8 : Vue sur Laon

• LA THIÉRACHE

HISTOIRE

A l'époque de César, la Thiérache est située en Gaule Belgique et terre des Nerviens.

De l'époque romaine à la révolution industrielle du XIX^{ème} siècle, l'une de ses plus importantes industries en Thiérache fut la verrerie. La Thiérache a connu une grande activité de type " proto-industrielle ", c'est-à-dire qui a eu lieu avant la révolution industrielle (début du 19^{ème} siècle). Ses anciennes forges, situées au nord-est de son territoire, est l'industrie dont le souvenir perdure le mieux, car de nombreux toponymes en rappellent l'existence. Mais la palette d'activités fut beaucoup plus diversifiée. Abbayes et seigneurs ont tenté de tirer profit de toutes les ressources topographiques, minéralogiques et biologiques possibles.

Bien que présente dans la région depuis l'antiquité, l'industrie du fer n'a réellement pris son essor que vers le XV^{ème} siècle.

Le besoin en fer se fait sentir non seulement pour la vie quotidienne : outils, clouterie, cerclage de tonneaux mais aussi et surtout pour la fabrication d'armes.

La « marginalité » de la Thiérache a des origines historiques. Les franges mitoyennes des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie furent pendant des siècles divisées par des frontières politiques et convoitées par les grandes puissances européennes. Cette séparation fut « matérialisée » pendant des siècles par des massifs forestiers, des limites de provinces, des régions. Encore actuellement les départements du Nord, de l'Aisne, des Ardennes et le pays de Chimay en Belgique divisent la Thiérache en quatre régions administratives et deux pays européens. ¹

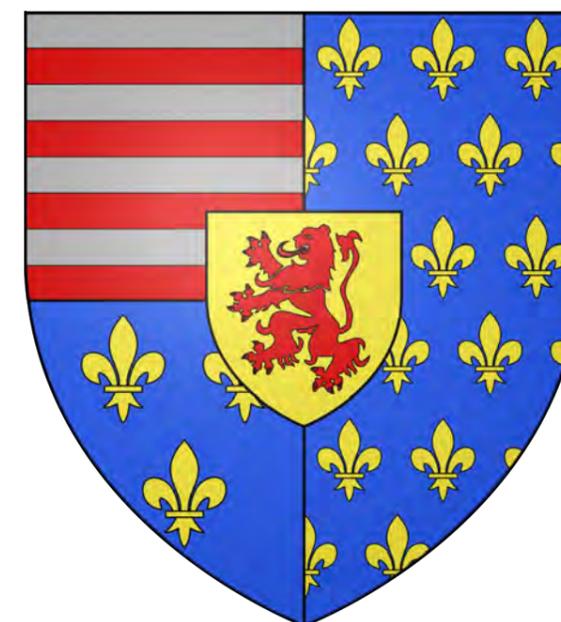


Fig. 9 : Armoiries de la Thiérache

IDENTITÉ CULTURELLE ET PAYSAGÈRE

C'est le pays qui bénéficie de la plus grande reconnaissance en matière d'image paysagère, avec en quelque sorte la palme du pittoresque accordée de façon globale à l'ensemble de la zone. On est ici en présence d'un paysage au plein sens du terme : la simple évocation du nom de Thiérache renvoie à une représentation collective composant une peinture homogène. C'est l'image d'un vieux pays boisé, d'un pays accidenté bien arrosé, vert bocage.

On a donc d'une part des motifs qui en font une région naturelle, aux allures parfois sauvages : vallées sinueuses et cours d'eau (Serre, Brune, Vilpion, Thon, vallée supérieure de l'Oise), étangs (au Nord d'Hirson), forêts de feuillus (St Michel, Hirson, Le Nouvion...) et, surtout décrit depuis 1960, bocage (haies, champs, pommiers, élevage de frisonnes). La plupart de ces motifs concernent dans le détail en réalité surtout les parties Nord et Est de la région.

On a d'autre part des motifs liés à la richesse de l'histoire et de l'occupation humaine: traces romaines (voie romaine, borne milliaire de la Pierre d'Haudroy) et médiévales (églises). Ce n'est pourtant que récemment (un peu dans le guide de 1960, surtout dans celui de 1995) que les descriptions insistent sur l'originalité des églises fortifiées, au point qu'aujourd'hui ces églises constituent un motif essentiel de l'image de la Thiérache (bien que de telles églises aient été construites également au sud de Laon). On retrouve dans toutes les éditions l'évocation des industries traditionnelles liées à la forêt (papeteries, métallurgie avec les forges signalées en 1960) et à l'osier (vannerie). Juste après la Grande Guerre (édition de 1921), les souvenirs du front de poursuite de 1918 en particulier sont bien évoqués, touchant tout le nord de la région (ligne Le Nouvion - Hirson). Mais ils n'occupent plus trop de place aujourd'hui, si ce n'est par quelques monuments. En revanche l'édition actuelle accorde une large place à l'architecture traditionnelle rurale et ses couleurs (gris de l'ardoise, blanc de la craie, bleu de la pierre calcaire, noir du silex), et au petit patrimoine rural (lavoirs, moulins à eau, pigeonnier). ²



Fig. 10 : La Thiérache vue du ciel

REPRÉSENTATION PICTURALES

La formation de la Thiérache des bocages telle que nous la connaissons ne remonte qu'au XIX^{ème} siècle. A ce titre elle n'a pu être l'objet de multiples représentations anciennes. La rareté des évocations littéraires ou picturales trouve une explication dans le regard que nous portons sur cette partie du département. Jusqu'à une époque récente la trivialité rurale des vastes zones herbagères qui entretenaient un caractère presque sauvage, n'a pas attiré les artistes de renom.

De nombreux peintres et poètes locaux ont trouvé inspiration dans les haies des pâturages. Leurs productions jouissent d'une belle diffusion dans la mesure où la Thiérache est l'un des meilleurs "arguments de vente" du département. Les vastes panoramas sur les douces ondulations des bocages sont très largement concurrencés par les monuments de l'entité. Les églises fortifiées détiennent sans conteste la place de choix dans le cœur des artistes. Certains pourtant ne sont pas insensibles au charme des vieilles granges à pans de bois, des porches de fermes, des somptueux pignons où se mêlent la brique et le silex... En somme le paysage de Thiérache s'individualise par ces monuments qui sont le prétexte principal à tout regard artistique.¹



Fig. 12 : Le village de Nampcelles



© PIERRE POTHRON - POMMIERS EN FLEURS

Fig. 11 : Peinture des pomiers de Thiérache



Fig. 13 : L'abbaye de Saint-Michel



Fig. 14 : Une Eglise fortifiée

REPRÉSENTATION LITTÉRAIRE

Quelques écrits s'attachent à la description des paysans thiérachiens, imprégnés de Moyen-Âge, susceptibles d'aviver les curiosités ethnologiques. Mais les paysages n'ont fait l'objet d'une adulation qu'à partir du moment où la Thiérache, menacée par les mutations agricoles, entrait dans la conscience collective avec un label de patrimoine paysager rural. Mais là encore la reconnaissance est très locale.

« Avec leurs fraîches vallées au fond desquelles les nappes ondoyantes des oseraies dessinent les méandres des cours d'eau, avec les prairies artificielles et les « pâtures » qui couvrent les pentes et la surface verdoyante des plateaux aux horizons encadrés de bois, avec leurs petits chemins bordés de haies vives, « les têtes rondes des pommiers et les hauts peupliers qui montent comme des clochers »², les frais paysages de la Thiérache offrent un contraste saisissant avec les campagnes toutes en cultures, nues et maussades du Cambrésis et du Vermandois, déjà envahies par la grande industrie. » Emile Ghantriot³

¹ et ² Source : Atlas des Paysages de l'Aisne Nord, 2005

³ Source : Terascia,

• LE GRAND LAONNOIS

HISTOIRE

Le relief particulier de la colline de Laon, avec ses pentes très escarpées la prédispose très tôt à être utilisée comme forteresse. Peu avant le début de l'ère chrétienne, les Gaulois ont déjà bâti un oppide au camp retranché fortifié sur la pointe orientale du plateau de Laon.

Au cours des premiers siècles de l'ère chrétienne, Laon n'est qu'une petite ville, dépendant du diocèse de Reims, avec laquelle elle n'a que peu de rapports, du fait notamment des difficultés de communication.

L'époque médiévale est une ère propice à la construction, allant des remparts aux fondations religieuses. Les communautés religieuses sont alors très nombreuses : on y trouve les Chevaliers de l'Ordre du Temple (qui s'établissent en 1123), ou encore les Cordeliers (1254).

Le XVI^{ème} siècle est marqué par les épidémies et les disettes qui continuent de s'abattre sur Laon. Devant la menace des guerres et des famines, les habitants renforcent leurs fortifications et accumulent les provisions de grains.

Dans la seconde moitié du XVI^{ème} siècle, les guerres de religions porteront le désordre et la misère à un point extrême, et la ville paiera cher son attachement à la Ligue, opposée à l'avènement de Henri IV au trône.

La ville se modernise au XIX^{ème} siècle, le chemin de fer s'y implante en 1857. Un tramway à crémaillère est construit pour relier la ville haute à la gare.

Assez peu touchée par les occupations de 1870 et de la première guerre mondiale, les bombardements de 1944 causeront de plus amples dégâts, notamment aux abords de l'abbaye Saint Martin et tout autour du quartier de la gare. Le cœur historique restera paradoxalement relativement préservé des destructions.

C'est surtout dans l'après-guerre que les faubourgs de plaine se développent et que de nouveaux quartiers sont créés (on pense ainsi au Quartier Champagne, mais aussi au Quartier Marquette, lieu de résidence des familles des troupes américaines basées à Couvron).¹

IDENTITÉ CULTURELLE ET PAYSAGÈRE

La cité est construite sur un site exceptionnel, une butte témoin qui domine la plaine environnante. La ville ancienne couvre le sommet d'une butte de 2,5 km sur 1 km et d'altitude maximale 183 mètres.

Cette cité médiévale se dresse comme une forteresse naturelle. Un tel site, jadis favorable car site de défense de premier ordre, impose aujourd'hui de difficiles contraintes. La ville s'est dédoublée en une « ville haute » sur la butte et une « ville basse » sur le plateau.

La ville de Laon représente le plus grand secteur sauvegardé de France. Au total, plus de 80 monuments historiques s'élèvent dans la cité. Construite de 1150 à 1230 environ, la Cathédrale Notre-Dame constitue l'un des édifices les plus remarquables du premier gothique.

Le Palais épiscopal qui jouxte la cathédrale a conservé le charme du Moyen Âge. Sur le parvis, l'Hôtel Dieu est parmi les plus anciens hôpitaux de France encore conservés.²

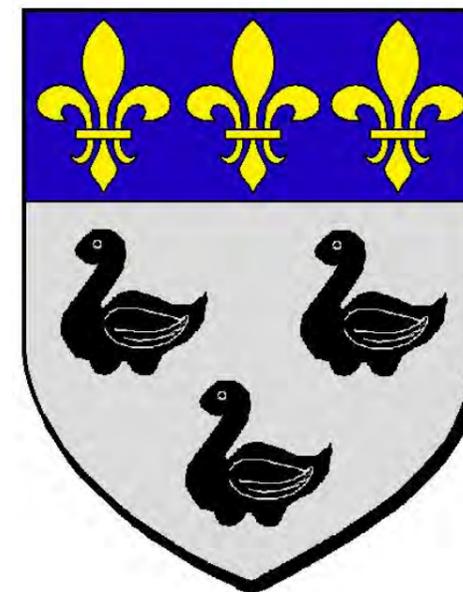


Fig. 15 : Armoiries de la ville de Laon



Fig. 16 : Laon, vue aérienne

¹ Source : tourisme-paysdelaon.com

² Source : Picardia

REPRÉSENTATION PICTURALES

De tous temps, la Butte de Laon a été une source d'inspiration pour les peintres et graveurs.

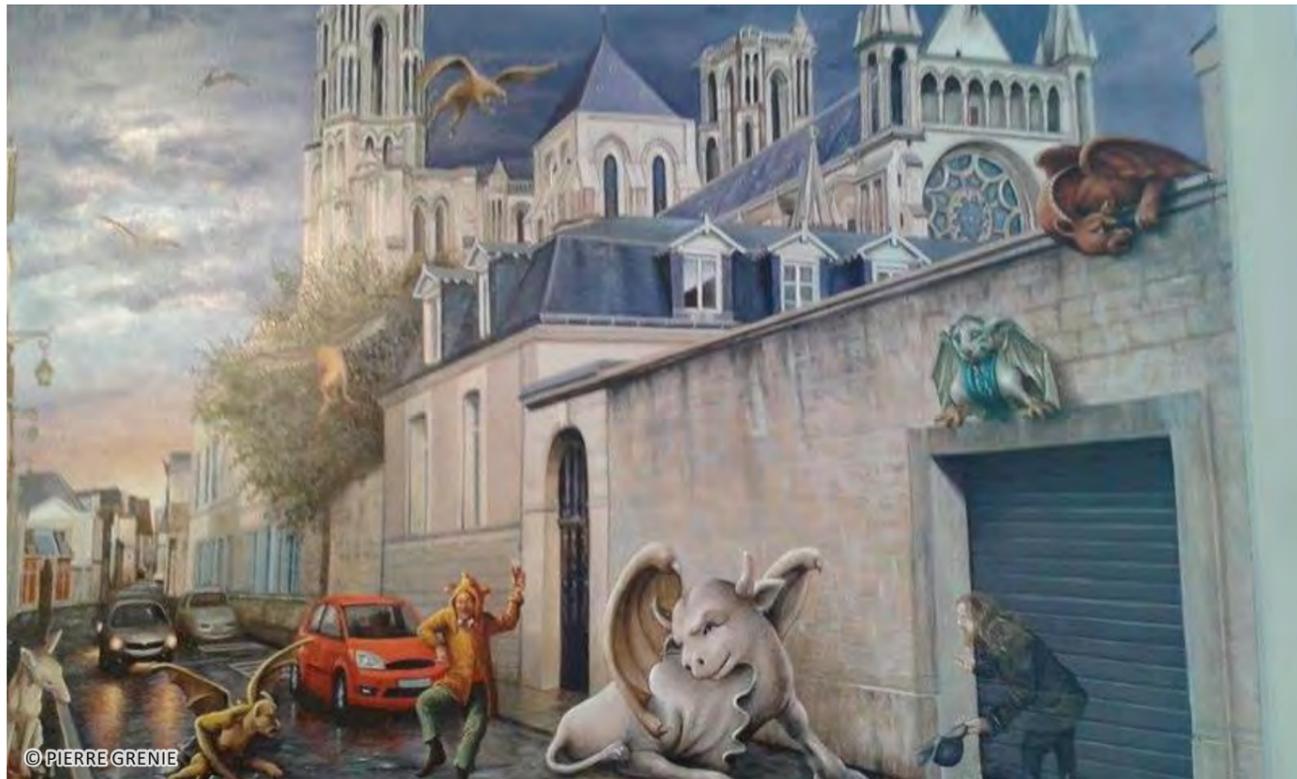


Fig. 17 : l'Espace Temps de Pierre Grenie - Vu du Château



Fig. 18 : Troubadour sur les remparts de Laon



Fig. 19 : Gravure de la Butte de Laon datant du XVI^{ème} siècle



Fig. 20 : Vue sur Laon depuis les prairies



Fig. 21 : La cité des cheminots à Laon

REPRÉSENTATION LITTÉRAIRE

Les écrits concernant la butte de Laon sont flatteurs. Ils se rapportent souvent au patrimoine culturel de la ville.

« Tout est beau à Laon, les églises, les maisons, les environs, tout ! » Victor Hugo

« Je désirai, avant de quitter le faubourg de Laon, gravir la montagne où repose la ville, et voir cette cité-siège des rois de la seconde race. La montagne était, au matin, enveloppée d'un brouillard très profond, quoique le bas faubourg en fût entièrement dégagé ; mais les brouillards de Laon ne tardèrent pas à se fondre, et nous eûmes enfin une belle matinée[...] Parvenu sur le point le plus élevé, l'on commence à jouir d'un horizon sans borne ; l'œil se promène et s'étend avec délices sur les plaines les plus vastes et les plus fertiles, sur les flancs de montagne mêmes couvert d'arbres et de vignobles. » P.F. Barbault-Royer

La Thiérache et le Grand Laonnois se présentent comme des espaces au caractère patrimonial, culturel et paysager fort. Le premier présente des paysages ruraux emblématiques qui sont dépeints dans les écrits et les représentations comme idylliques. Au Grand Laonnois, on retrouve la Cité de Laon, associée à une identité culturelle et patrimoniale forte.

Un soin particulier sera à apporter au choix d'implantation du futur parc de Berlise afin de ne pas dénaturer ces paysages emblématiques.

2.5 Les Schémas Régionaux Éoliens de Picardie et de Champagne-Ardenne

Etant donné que la zone d'implantation potentielle est située en partie dans l'Aisne et en partie dans les Ardennes, une étude des SRE de Picardie et de Champagne Ardenne est nécessaire.

A - Le SRE de Picardie

• Le département de l'Aisne dans le contexte éolien global

Avec 723,52 MW de puissance construite au premier janvier 2018 ¹, le département de l'Aisne, où se situe la zone d'implantation du projet, est le 5ème département en terme de puissance construite en France, et le 3ème de la région Hauts-de-France derrière la Somme et le Pas-de-Calais. Pourtant, l'objectif national fixé par la Loi Grenelle II de 19000MW d'éolien terrestre construit n'est pas encore atteint. Ainsi, dans son Schéma Régional Éolien (SRE), l'ancienne région Picardie avait réaffirmé sa volonté de continuer le développement éolien. Toutefois, l'objectif était que ce développement se fasse dans le respect des territoires et des paysages :

« Le développement des éoliennes peut se poursuivre de manière plus construite, mieux comprise par le plus grand nombre et donc plus consensuelle, en évitant le mitage du territoire auquel conduirait l'absence de stratégie et en prévenant les atteintes à d'autres intérêts aux dimensions économiques et sociales multiples : paysages, patrimoine et qualité de vie des riverains. Le présent schéma a pour objet de répondre à cet objectif et de servir ainsi de cadre aux décisions des opérateurs, des collectivités et de l'État. » ²

Bien que le SRE ait été annulé en 2012 et n'ait plus de valeur réglementaire, il sert néanmoins de document de référence pour l'implantation de nouveaux projets éoliens en Picardie.

• Les paysages emblématiques

« Les «ensembles paysagers emblématiques» sont des paysages particulièrement évocateurs de l'entité du paysage à laquelle ils appartiennent. Ils reprennent les paysages emblématiques de la région Picardie. A ce titre ces paysages ne sont pas propices au développement éolien. » ³

Le projet de la Vallée Bleue s'inscrit à proximité d'un paysage emblématique repéré dans les Atlas paysagers et dans le cadre de la rédaction du SRE de l'ancienne région Picardie. Il s'agit de la vallée de la Serre. Toutefois, le projet éolien ne s'inscrit pas au sein de ce périmètre et s'en trouve distant d'environ 4 km.

• Les paysages à petite échelle

« Cette carte regroupe des données de valeur non réglementaire. Elle recense les entités de paysages dont l'échelle réduite est inadaptée à l'éolien. Cette carte est issue d'un travail d'analyse paysagère réalisé entité par entité (voir schémas paysagers éoliens départementaux). » ⁴

Le projet de la Vallée Bleue se situe à proximité de plusieurs paysages considérés comme à petite échelle dans le SRE de la Picardie. Il s'agit de la vallée de la Serre ainsi que des vallées dites secondaires du Hurtaut et de la Malacquoise Il n'est pas strictement interdit de développer l'éolien dans cet espace. En effet, le SRE stipule : « Les projets éoliens doivent néanmoins être en retrait suffisant de la ligne de crête pour que le rapport d'échelle soit favorable au relief. Les projets seront également de taille mesurée (hauteur, densité, nombre) et en séquences aléatoires afin d'éviter un effet répétitif. » ⁵

La carte ci-jointe indique que le projet éolien de la Vallée Bleue ne se situe pas dans une zone de contrainte. Toutefois, de part sa proximité relative (environ 4 km), la visibilité depuis ces espaces sera à prendre en compte et à analyser, de même que les co-visibilité entre les vallées et le parc.

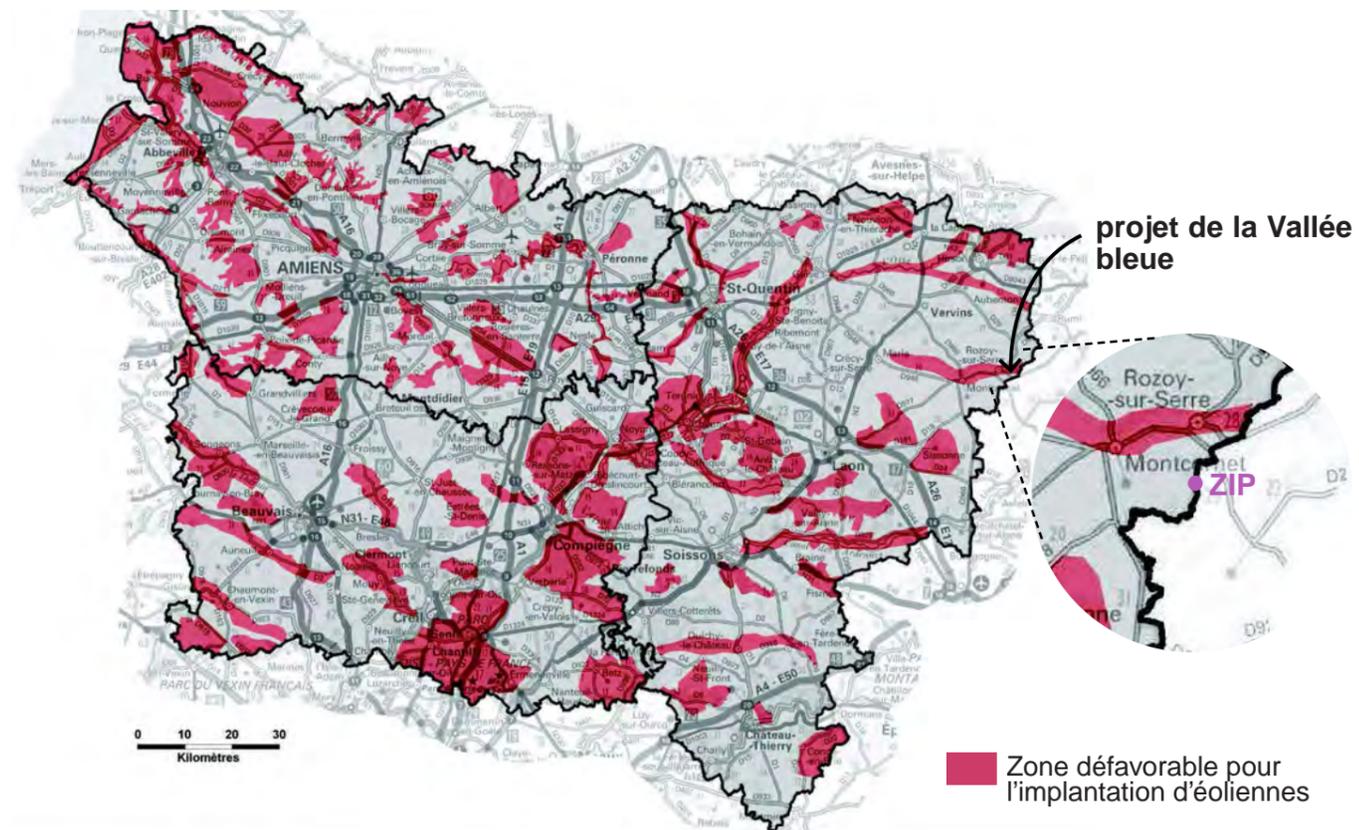


Fig. 22 : Carte des paysages emblématiques de Picardie (source : Schéma Régional Éolien Picardie, 2012)

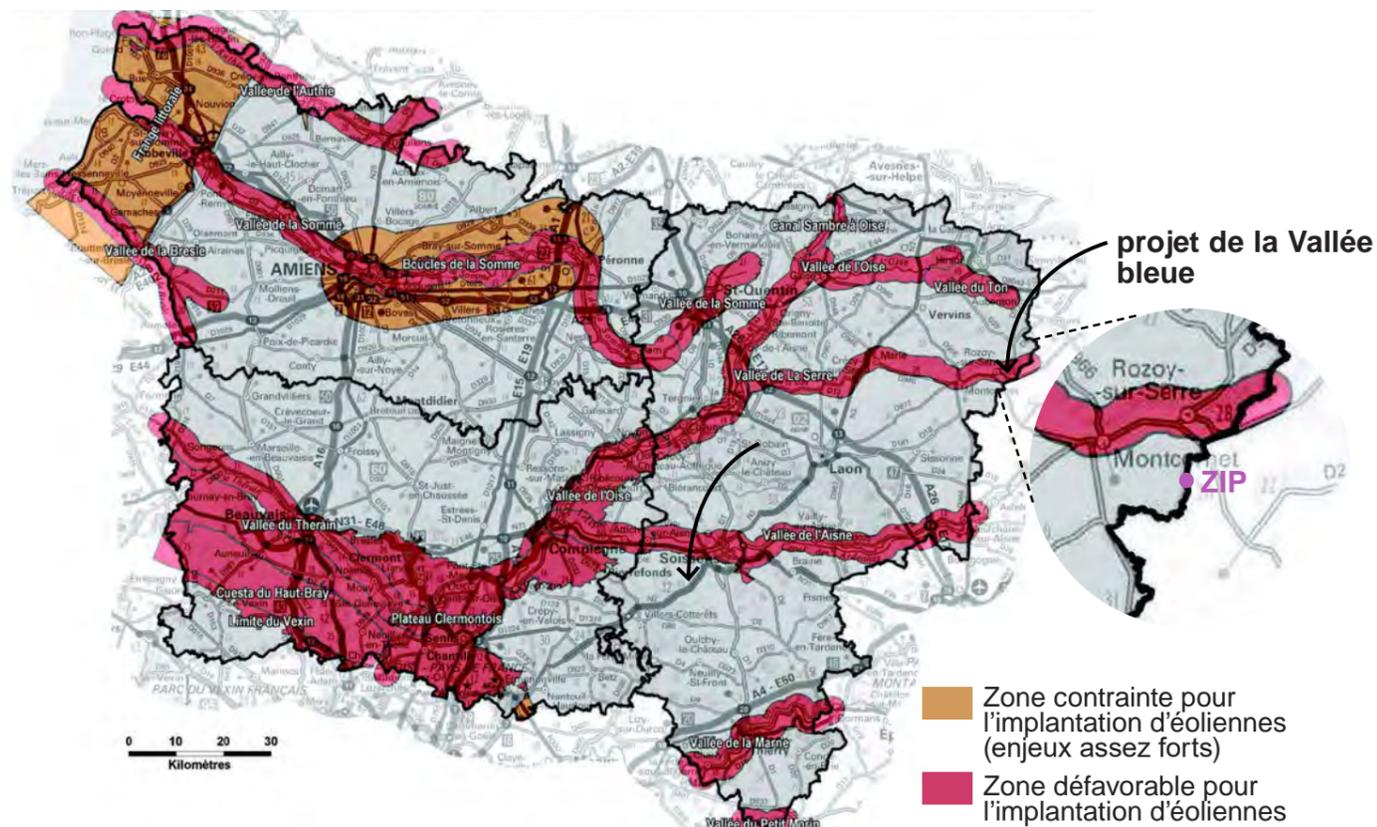


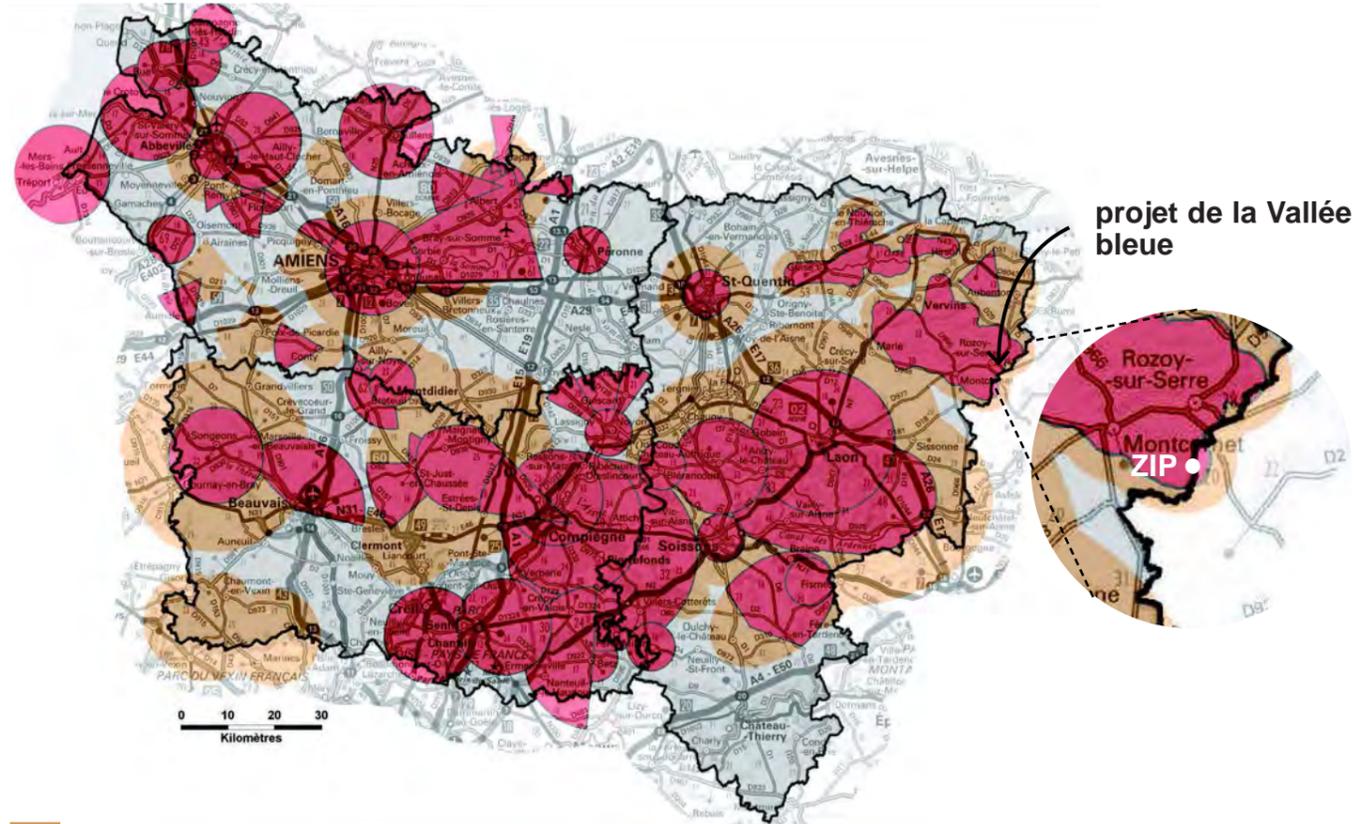
Fig. 23 : Carte des paysages à petite échelle de Picardie (source : Schéma Régional Éolien Picardie, 2012)

¹ Source : thewindpower.net, Janvier 2018
^{2, 3, 4 et 5} source : Schéma Régional Picardie, Septembre 2012

• **Sensibilité liée au patrimoine architectural**

« Cette carte regroupe des données de valeur non réglementaire. Ces périmètres sont issus des schémas départementaux éoliens et de l'analyse produite par les STAP (services territoriaux de l'architecture et du patrimoine). Ils ont retenu les bâtiments les plus emblématiques conformément à la circulaire du 26 février 2009. »¹

Le projet de la Vallée Bleue se situe dans une zone de vigilance liée à un monument historique emblématique. Il est en effet localisé en bordure du cône de protection associé aux Églises fortifiées de Thiérache. Une attention particulière à ces monuments sera donc à porter afin de déterminer leur sensibilité potentielle vis-à-vis du futur parc éolien.



- Enjeux assez forts :
Ce périmètre de vigilance orange doit faire l'objet de la part des porteurs de projets éoliens, et au cas par cas, d'une analyse approfondie de l'impact visuel de leurs projets. Ce périmètre peut venir compléter un périmètre d'enjeux très forts.
- Enjeux très forts :
Les sites exceptionnels, en belvédère notamment, doivent faire l'objet d'une protection maximale : Soit 10 à 20 km

Fig. 24 : Carte du patrimoine architectural de Picardie (source : Schéma Régional Éolien Picardie, 2012)

• **Stratégie d'implantation de l'éolien du secteur Aisne Nord**

Le projet de la Vallée Bleue se situe dans le secteur «Aisne Nord» du SRE de Picardie. Ce secteur présente de nombreuses zones favorables malgré plusieurs contraintes liées aux paysages et au patrimoine architectural :

« Ce secteur est très propice à l'éolien malgré la contrainte liée au périmètre de vigilance autour du belvédère de Laon, dont l'objectif est d'éviter un effet de barrière d'éoliennes à 180° à partir de la butte. A cet effet, le schéma départemental de l'Aisne a proposé un pôle de densification et des respirations

paysagères qui évitent ce risque [...].

Aussi une densification est possible sous réserve du respect des recommandations inscrites au schéma départemental de l'Aisne.

Ce secteur est délimité par des zones contraintes :

- Au Sud, le belvédère de Laon implique une protection des vues sur un rayon de 15 km minimum.
- Au Nord, avec une contrainte qui doit évoluer à moyen-terme concernant le radar de la base militaire de Cambrai dont la levée des servitudes aéronautiques est annoncée pour 2013.²
- Au Nord-Est, l'ensemble des églises fortifiées de la Thiérache est sanctuarisé. Le radar Météo France de Taisnière s/ Helpe apporte une contrainte supplémentaire.
- Au Nord-Ouest, avec les vallées de l'Oise et de la Somme.

D'autres zones sont moins contraintes :

- À l'Ouest, le plateau se prolonge vers le Vermandois qui est également propice à la densification de l'éolien.
- Le parc éolien qui s'est développé en partie Nord de Saint-Quentin pose néanmoins un gros problème de covisibilité avec la basilique. »³

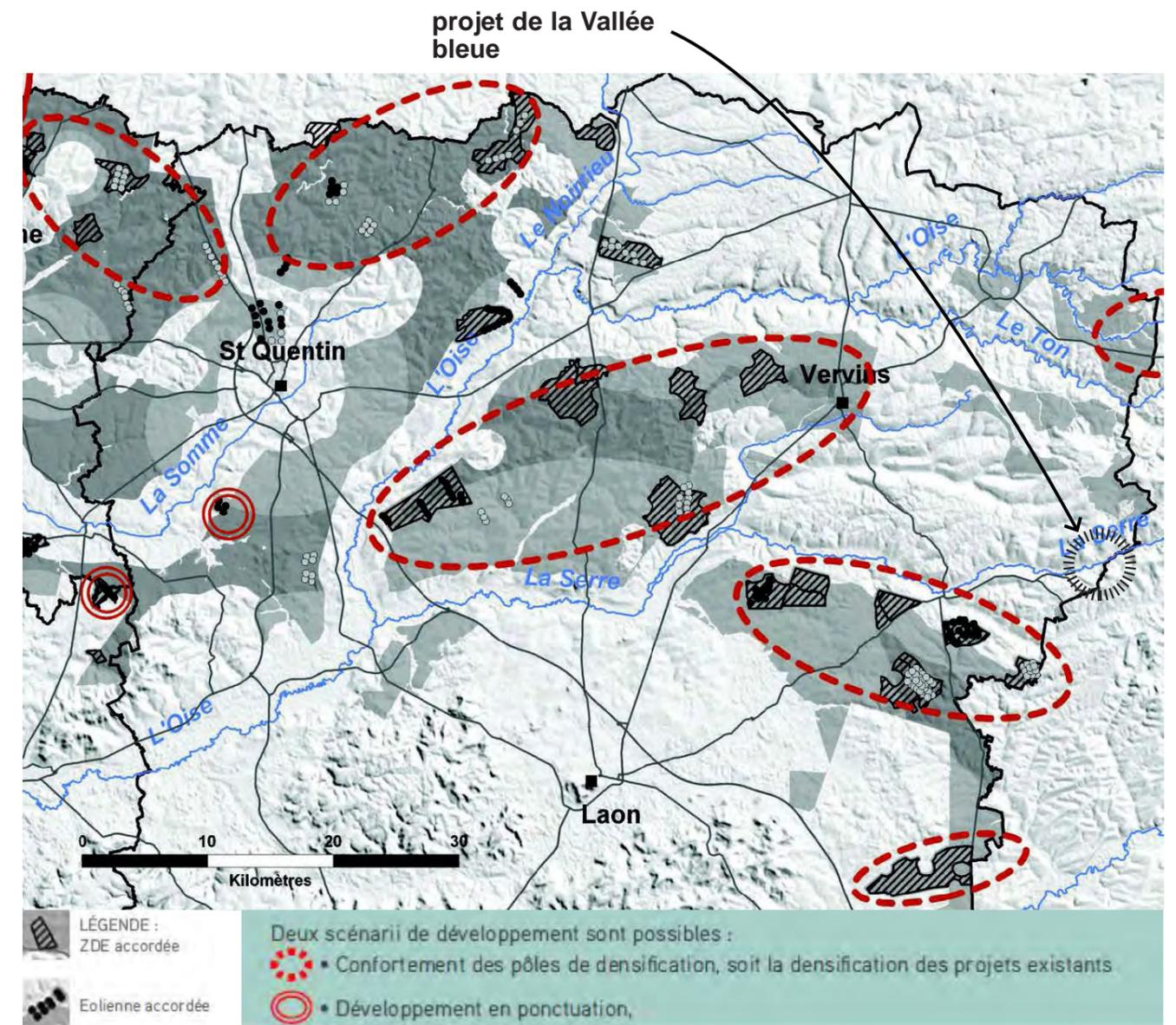


Fig. 25 : Carte de stratégie de développement éolien du secteur Aisne Nord (Source : Schéma Régional Éolien Picardie, 2012)

² La base a effectivement été fermée en 2013
¹ et ³ Source : Schéma Régional Picardie, Septembre 2012

• Zones favorables au développement de l'éolien en Picardie

La zone d'implantation du projet de la Vallée Bleue se situe dans une zone défavorable à l'éolien selon les critères du SRE de Picardie. Toutefois, il est à noter la relative proximité de deux zones favorables à l'éolien sous conditions.



Fig. 26 : Carte des Zones Favorables à l'Éolien (source : ATER Environnement 2017, à partir des données du Schéma Régional Éolien Picardie, 2012)

B - Le SRE de Champagne-Ardenne

Le contexte éolien est historiquement favorable dans la région. Avant la réforme territoriale, la Champagne-Ardenne était déjà le leader français de la production éolienne française. Aujourd'hui, avec un peu plus de 25 % de la puissance construite nationale, la région Grand-Est perpétue cette tradition. Avec 171 éoliennes pour une puissance construite de 380,65 MW, se classe au dixième rang des départements français. Il représente à lui seul 2,6% de la puissance construite nationale. ¹

L'implantation du futur parc éolien de la Vallée Bleue ne présente pas d'enjeu majeur identifié par le SRE de Champagne-Ardenne. En effet, la zone d'implantation potentielle se situe au sein d'une entité paysagère secondaire moyennement sensible.

« Les parcs éoliens font partie de ces nouveaux aménagements à caractère technique et énergétique qui transforment les paysages par l'introduction de nouveaux objets et de nouveaux rapports d'échelle. Il convient donc de prendre en compte l'ensemble des composantes paysagères, pour savoir, comment planter des éoliennes dans le paysage champenois de manière harmonieuse.

Les notions d'« inter-visibilité » et de « respiration paysagère » entre les parcs éoliens sont de nouvelles problématiques liées au développement éolien dans les paysages. Ces notions recoupent les enjeux de protection contre le mitage des paysages et de saturation paysagère que le schéma régional éolien permet de gérer à grande échelle. De même, le rapport entre les éoliennes et les éléments patrimoniaux devront faire l'objet d'une grande vigilance afin d'éviter les covisibilités portant atteinte aux monuments remarquables.

En effet, la taille importante des éoliennes rend illusoire toute tentative de dissimuler des parcs éoliens dans les paysages. Il s'agit donc d'engager des « actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysage », comme y invite la Convention Européenne du Paysage » ²

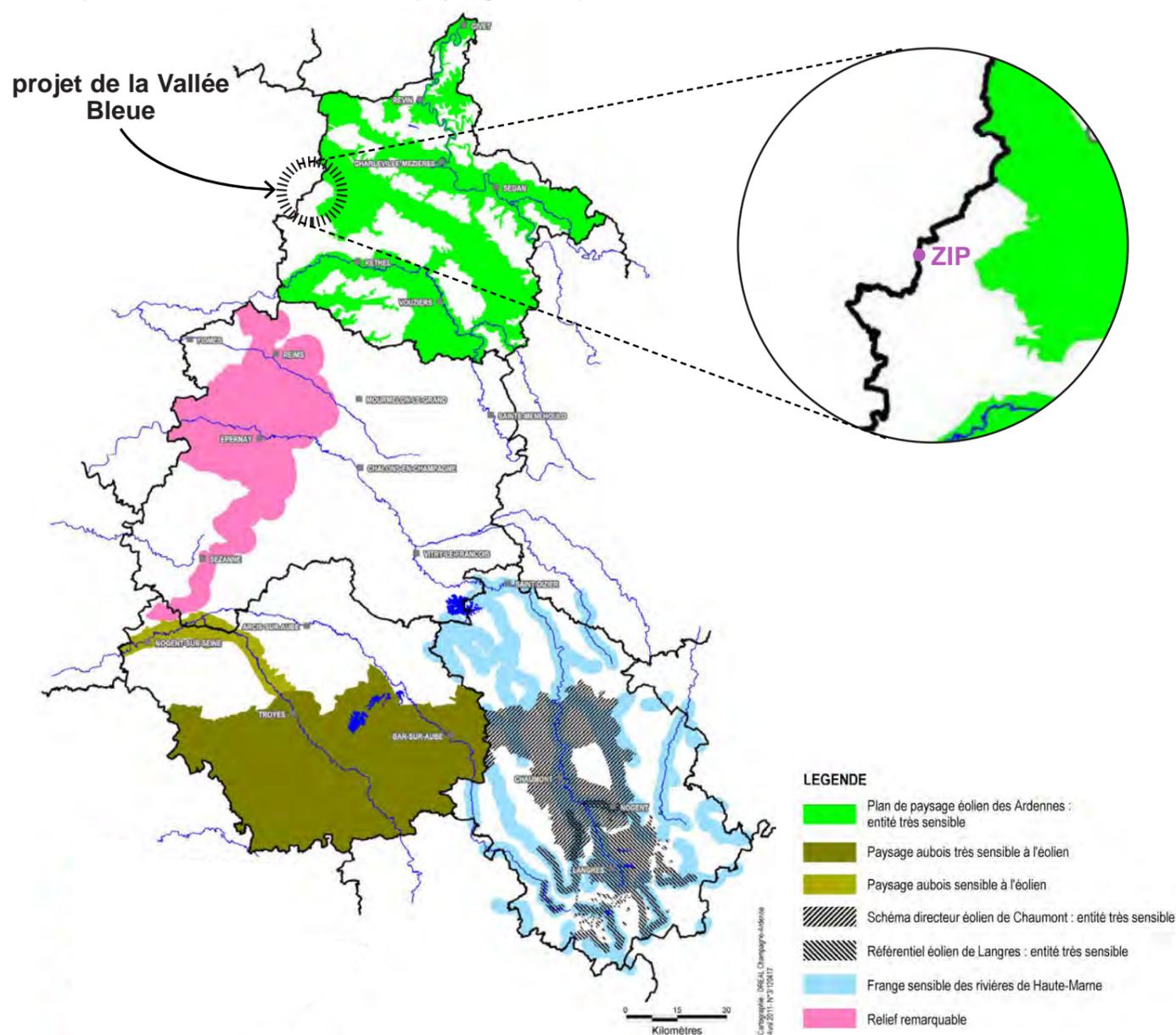


Fig. 27 : Carte des enjeux paysagers majeurs (Source : Schéma Régional Éolien Champagne-Ardenne, Mai 2012)

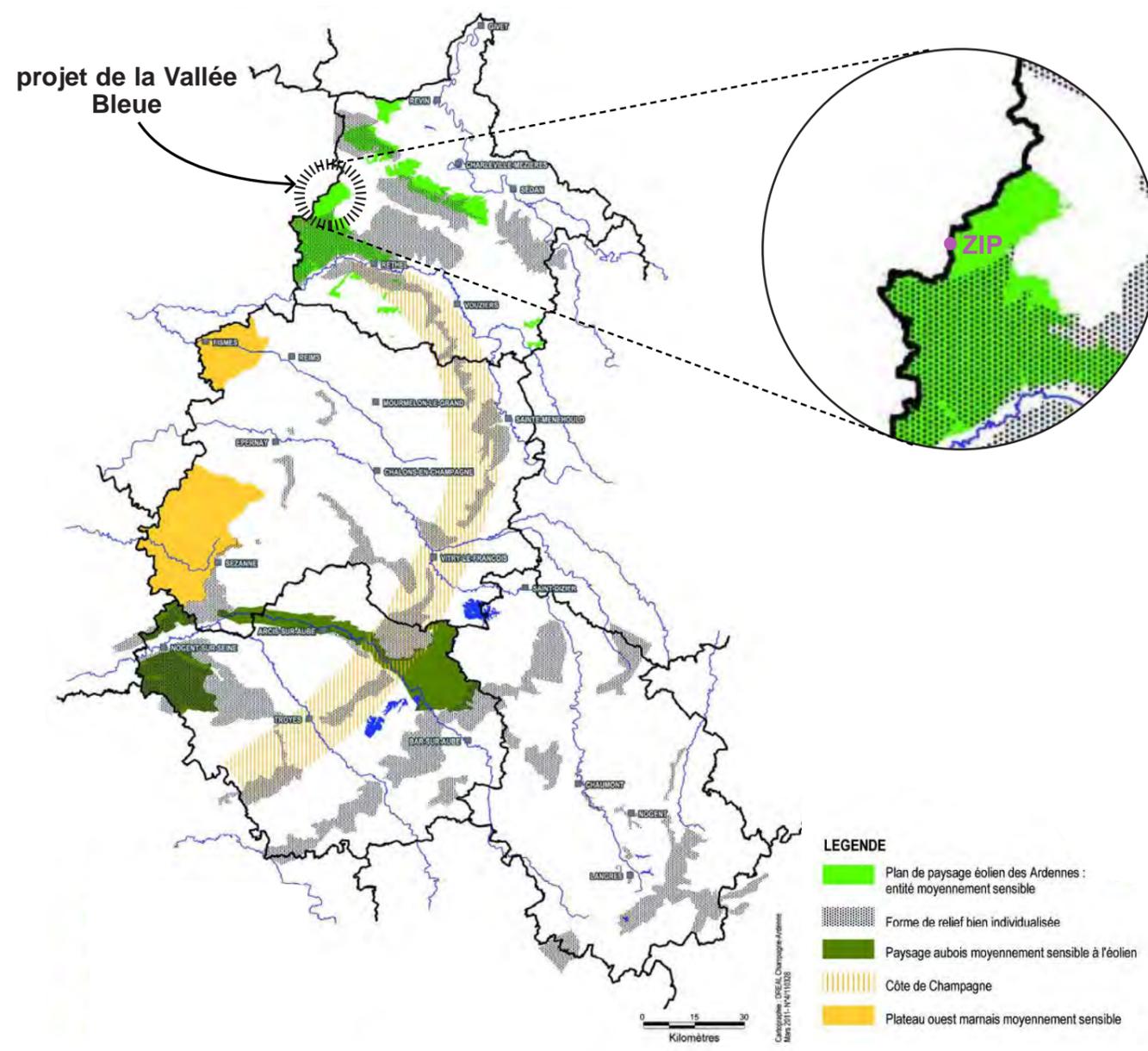


Fig. 28 : Carte des enjeux paysagers secondaires (Source : Schéma Régional Éolien Champagne-Ardenne, Mai 2012)

¹ Source : thewindpower.net, Janvier 2018
² source : Schéma Régional Champagne-Ardenne, Mai 2012
 Etat initial - Expertise paysagère 45

La zone d'implantation du projet de la Vallée Bleue se situe dans une zone favorable à l'éolien selon les critères du SRE de Champagne-Ardenne. Les communes de Renneville et Fraillicourt figurent dans la liste des communes aptes à accueillir des projets éoliens sur leur territoire

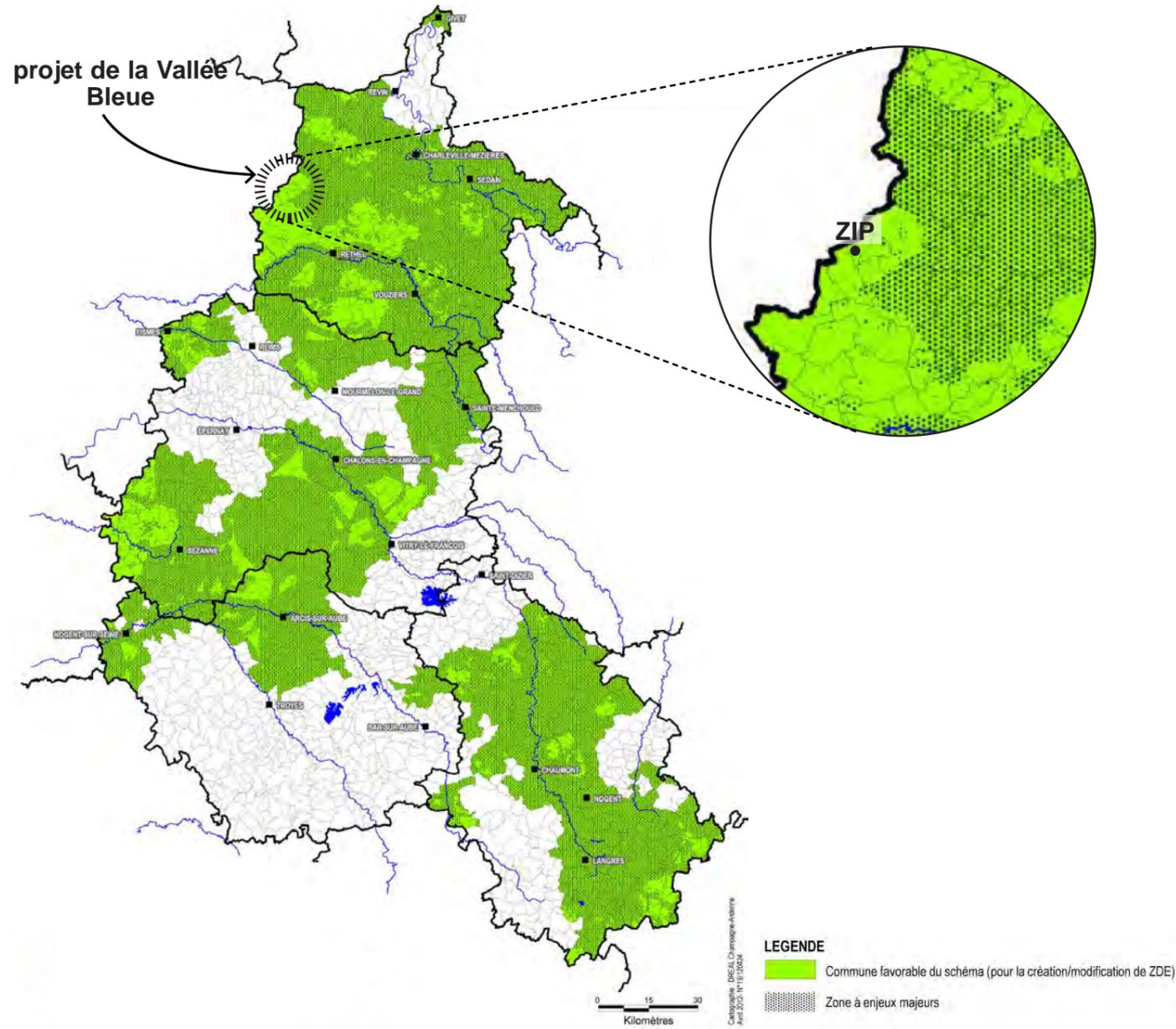


Fig. 29 : Carte des zones favorables à l'éolien en Champagne-Ardenne (Source : Schéma Régional Éolien Champagne-Ardenne, Mai 2012)

Bien que non réglementaire, les anciens schémas régionaux éoliens ont pour objet de servir de cadre de référence aux différents acteurs dans le cadre de projets éoliens qu'ils soient développeurs de parcs éoliens, représentants des collectivités publiques ou encore représentants des institutions étatiques.

D'après le SRE de l'ancienne région Picardie, le projet éolien de la Vallée Bleue ne se situe pas dans une zone favorable au regard des paysages emblématiques et des paysages de petite échelle. Il se trouve en effet à environ 4 km de la vallée de la Serre, vallée considérée comme paysages emblématiques et secteur défavorable à l'éolien. Toutefois, deux zones favorables à l'éolien sous conditions sont situées à proximité de la zone d'implantation potentielle. Une prise en compte des impacts du projet sera réalisée depuis différents points de la vallée.

Au regard du patrimoine architectural, le projet éolien de la Vallée Bleue se situe en bordure d'une zone de vigilance dont l'enjeu est très fort, caractérisé par la présence d'un monument historique. Des analyses paysagères approfondies seront nécessaires pour évaluer l'impact du projet sur le patrimoine.

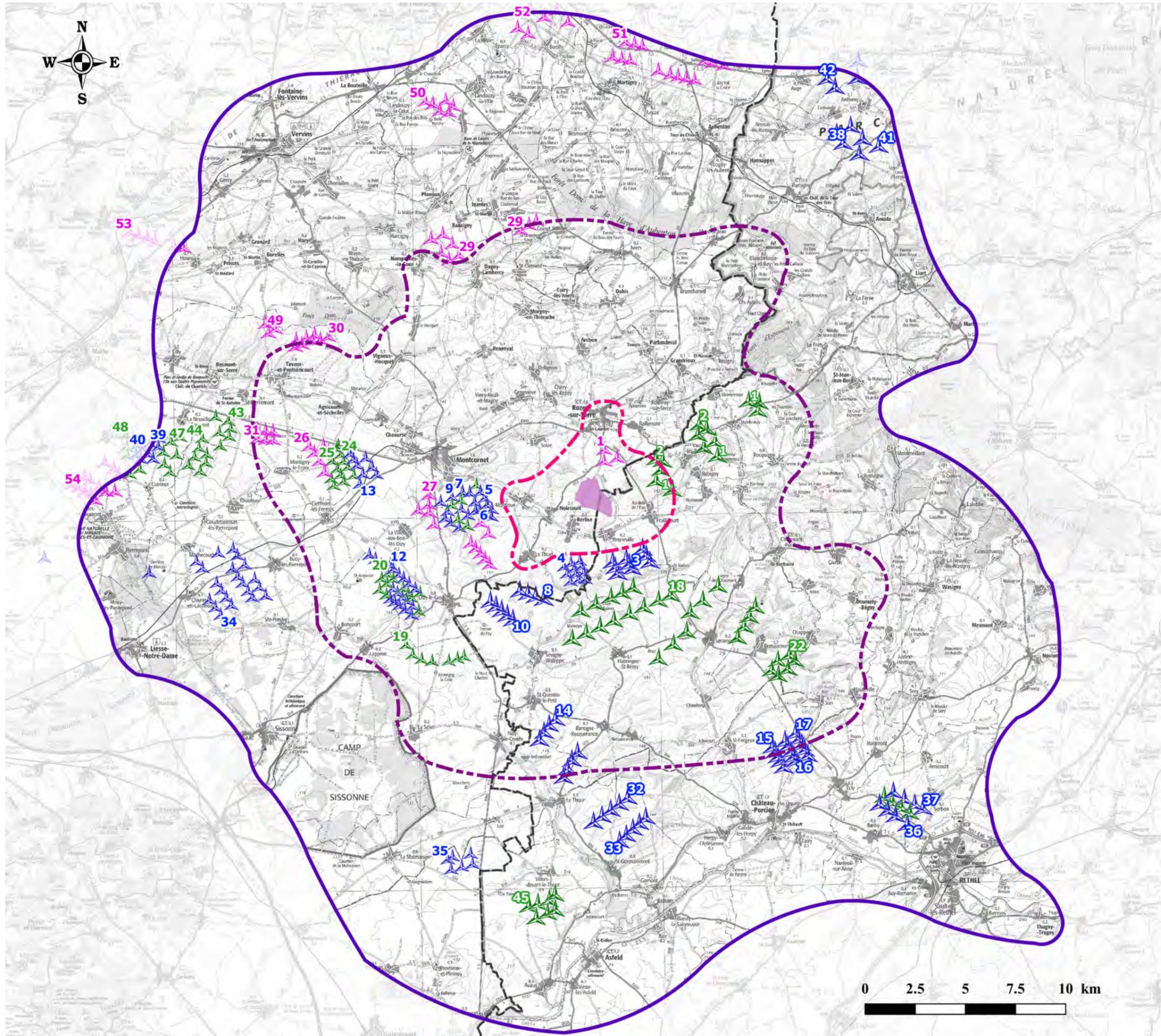
Concernant le SRE de l'ancienne région de Champagne Ardenne, le projet éolien se situe sur un territoire favorable, dont les communes ont adhéré au schéma. Il se situe cependant à proximité immédiate de secteurs dont les enjeux sont majeurs. Ainsi, le site d'étude est considéré selon le plan paysage éolien des Ardennes comme une entité moyennement sensible.

Contexte éolien

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Novembre 2018

Sources : IGN 100®, DREAL Grand Est et Hauts-de-France
Copie et reproduction interdites



Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Aires d'étude*
- Immédiate (entre 1,6 km et 4,4 km)
- Rapprochée (entre 8,3 km et 16,9 km)
- Eloignée (entre 14,1 km et 30,5 km)
- Parcs éoliens*
- En instruction
- Construit
- Accordé
- Limites territoriales*
- Limite départementale

2.6 Le contexte éolien

N°	Nom du Parc	Nombre d'éoliennes	Hauteur totale en m	Distance à la zone d'implantation du projet en km
Aire d'étude immédiate				
1	Parc éolien de la Hotte	11	180	0,917 N
2	Thiérache	6	150	2,9 NE
Aire d'étude rapprochée				
3	Renneville	9	150	2,1 S
4	Terre de Beaumont	11	145	2,8 S
5	Plaine du Bois de Lislet	6	120	4,1 O
6	Eoles Futur Lilet	2	150	4,5 O
7	Lislet 1	6	118	4,7 O
8	Sévigny Waleppe Nord	4	150	4,9 SO
9	Lislet II	6	100	5,9 O
10	Sévigny Waleppe Sud	5	150	6,5 SO
11	Carreau Manceau	14	150	9 SO
12	Ville aux bois les Dizy	4	150	9,7 SO
13	Chaourse	8	150	9,9 O
14	La Motelle	8	150	10,3 S
15	Plaines du Porcien 2	5	150	13,9 SE
16	Saint Lade	5	131	14 SE
17	Plaines du Porcien 1	5	126	14 SE
18	HSR	23	173/183	3,9 SE
19	Blanches Fosses	5	165	4,9 O
20	Carreau Manceau	11	149	8,9 SO
21	Montigny la Cour	7	150	9,4 SO
22	Chappes Remaucourt	6	150	10,9 SE
23	Nordex XXI SAS (Epine Madeleine I)	4	160	11 O
24	Nordex XXI SAS (Epine Madeleine II)	4	165,5	11,4 O
25	Nordex XXI SAS (Epine Madeleine III)	4	171,5	12 O
26	Grands Bails	7	180	4,5 SO
27	Du Château	5	165	7,1 O
28	L'Epine Marie Madeleine Extension	6	164,5	12,4 O
29	Le Grand Cerisier	9	180	12,7 NO
30	Parc éolien des Violettes	9	185,5	14,6 NO
31	L'espérance	6	150	15,3 O

Aire d'étude éloignée				
32	Saint-Germainmont Nord	5	146	13,9 S
33	Saint-Germainmont Sud	5	146	15 S
34	Champagne Picarde	23	184	16 O
35	La Malmaison	6	139	18,1 SO
36	Les Orles de la Tomelle	5	150	19,5 SE
37	Mont de Gerson 1	3	126	20,2 SE
38	Vent de Thiérache 2	5	150	20,7 NE
39	Autremencourt III	5	145	20,9 O
40	Cents Jalois	5	145	21,4 O
41	Vent de Thiérache 3 Champlin	1	149,5	21,7 NE
42	Tarzy	4	145	22,8 NE
43	Met les Grands Bois	6	126	17,5 NO
44	Goudelancourt	7	150	18,4 O
45	Cote du Moulin	7	149,5	18,9 S
46	Mont de Gerson 2	4	150	19,3 SE
47	Met Le Blanc Mont	6	139	19,9 O
48	Autremencourt Curieux I et II	6	145	21,7 O
49	Parc éolien des Primevères	3	185,5	17,1 NO
50	Met la Linière	6	126,5	19,4 N
51	Vallée du Ton	14	150	20,4 N
52	Tirroye	7	150	22,3 N
53	Vilpion	6	149,9	23 NE
54	Terres de Caumont	13	150	25 O

Fig. 30 : Liste des parcs éoliens construits, accordés et en instruction du territoire d'étude

	Parc éolien en service
	Parc éolien accordé
	Parc éolien en instruction

Le futur projet éolien de La Vallée Bleue prend place au sein d'un paysage fortement marqué par l'éolien. En effet, sur l'ensemble du territoire étudié, 54 parcs éoliens sont dénombrés. Toutefois, ce nombre est à relativiser puisque parmi ces derniers, 14 parcs sont en instruction (et donc susceptibles de ne pas être accordés).

L'aire d'étude éloignée présente dans son périmètre 17 parcs éoliens construits ou accordés (pour un total de 103 éoliennes) dont la répartition géographique est relativement disparate mais essentiellement présente sur le Sud.

L'aire d'étude rapprochée est la plus confrontée au motif éolien, puisqu'elle met en évidence 23 parcs éoliens construits ou accordés (pour un total de 162 éoliennes), essentiellement implantés sur sa moitié Sud. Plusieurs parcs construits bordent l'aire d'étude immédiate. Il s'agit des parcs de Renneville, de Terre de Beaumont, de Plaine du Bois de Lislet et de Eoles Futur Lilet. Ce sont les parcs construits les plus proches du projet.

L'aire d'étude immédiate est aussi sujette au motif éolien avec la présence du parc accordé de Thiérache comprenant 6 éoliennes.

44 éoliennes (construites ou accordées) sont présentes dans un rayon de 5km autour de la zone d'implantation potentielle du futur parc éolien de la Vallée Bleue. Dans un rayon de 10km, 81 éoliennes construites ou autorisées sont dénombrées, 178 dans un rayon de 15km et 325 dans un rayon de 30km.

De ce fait, l'enjeu est de savoir comment le futur parc éolien de la Vallée Bleue, situé sur la commune de Berlise va prendre place au sein d'un paysage où le motif éolien est déjà bien présent. Ce dernier apparaît d'ailleurs dans l'ensemble des aires d'étude de manière assez hétérogène, sous forme de lignes essentiellement, qui après densification, forment des masses géométriques d'éoliennes.

Tampon	Nombre d'éoliennes construites et autorisée
AEI seule	6
AEI + AER	168
AEI + AER + AEE	271
Rayon 5 km autour de la ZIP	44
Rayon 10 km autour de la ZIP	81
Rayon 15 km autour de la ZIP	178
Rayon 30 km autour de la ZIP	325

Dans ce territoire fortement marqué par l'éolien, l'enjeu est de proposer une implantation en cohérence avec l'ensemble du motif éolien présent sur le territoire étudié. La présence des parcs éoliens de Renneville et des Terres de Beaumont à quelques kilomètres seulement de la zone d'implantation potentielle et constitués de lignes de 3 éoliennes, doivent servir de référence quant à l'implantation des futures éoliennes du projet de la Vallée Bleue.

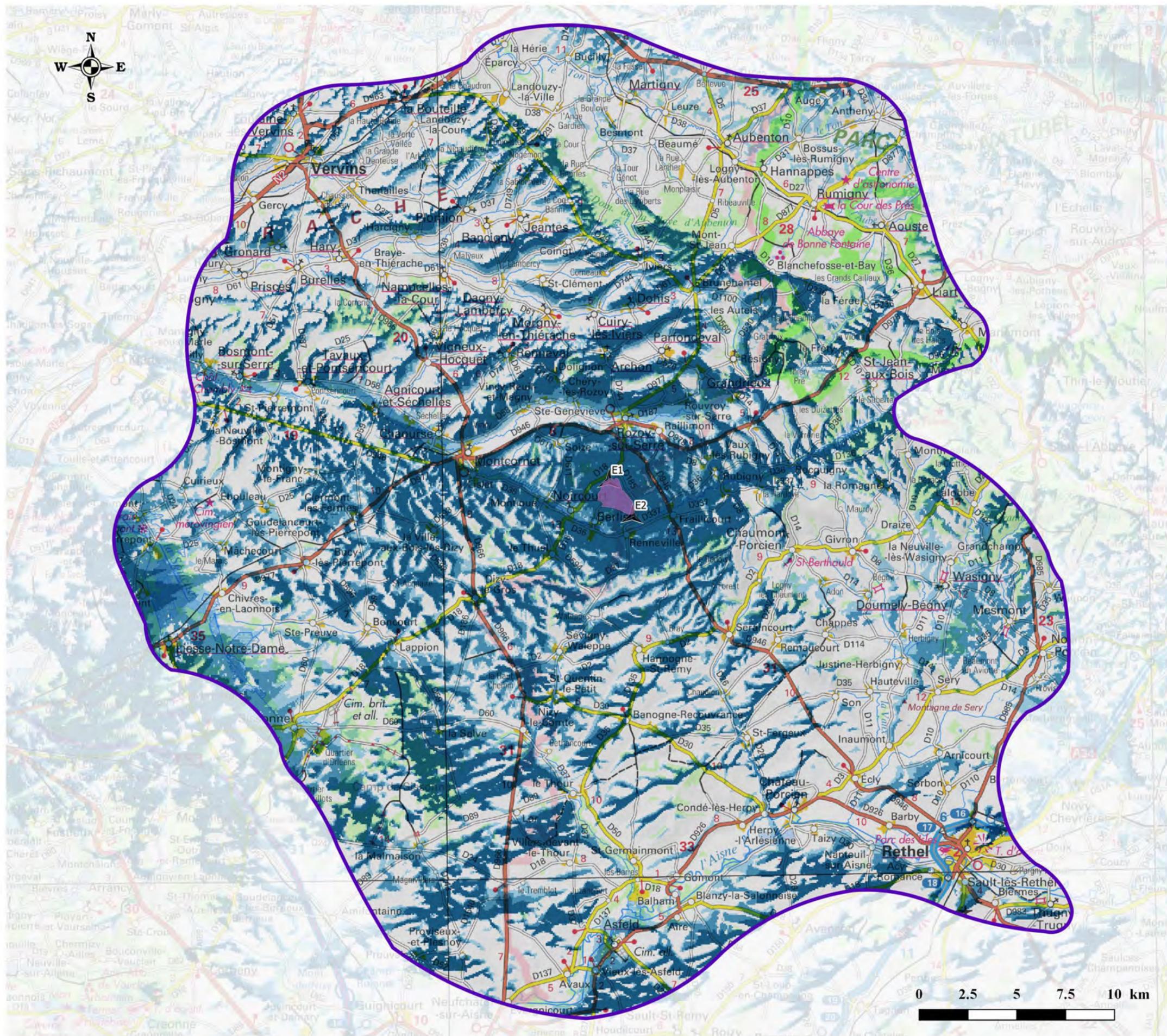


Visibilités théoriques

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

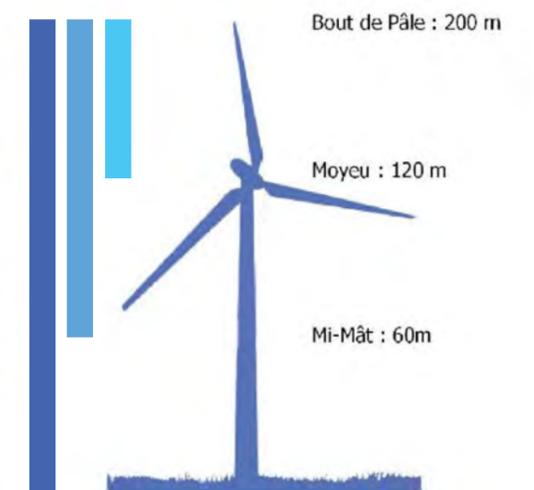
Mai 2020

Source : IGN 100®
Copie et reproduction interdites



Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Eoliennes théoriques



2.7 Contexte paysager et visibilité des éoliennes : focus sur le projet de Berlise

Au premier abord, le paysage semble binaire avec une différence frappante entre le Nord-Est et le reste du territoire, lui donnant cette sensation d'avoir deux paysages : un plateau au relief marqué et une grande plaine ouverte. Cette dualité, bien que véritablement perceptible dans l'espace, cache en réalité un paysage d'une grande richesse qui offre une variété d'espaces et d'atmosphères. Vallées encaissées, immenses plaines ondulées et plateaux boisés s'alternent, créant un ensemble d'une grande diversité :

- Aux portes des massifs des Ardennes, ces paysages portent le nom de Crêtes. Ce terme, qui rappelle plus la montagne qu'un plateau, lui vient des dénivelés importants ainsi que des vallées très étroites et encaissées que dessinent les cours d'eau. Dans ces paysages aux reliefs accidentés, la topographie est un élément prédominant dans les perceptions. Les points hauts offriront des vues très lointaines, passant au-dessus du relief et des masques, alors que les talwegs et les bas de coteaux créent des espaces plus intimes et tournés sur eux-mêmes.
- Dans les grandes plaines; le paysage ne se résume pas qu'à de grands espaces cultivés. Il faut prendre de la hauteur, et rejoindre les sommets du plateau pour le trouver sous différentes formes : massif majeur, boisement isolé, réseau de haies viennent rythmer les prairies d'élevage, formant un maillage plus ou moins important, venant fermer les vues là où il est présent.

La dualité se retrouve enfin dans la posture vis-a-vis de l'éolien. La fracture est ici très nette. Si le Rethélois et la grande plaine présentent de nombreux parcs, les Crêtes, avec seulement deux parcs accordés ou construits, est un espace encore très peu concerné par l'éolien. C'est donc un nouveau paysage qui se crée, un nouveau rapport à l'espace qui est en train de s'amorcer, et qu'il faudra réaliser dans le respect des paysages et de ceux qui le pratiquent. C'est dans cette optique que cette étude est menée, afin d'analyser les enjeux de ce territoire, et d'orienter les choix pour proposer un projet et un paysage de qualité.

Outre les grands masques du territoire (topographie, grands boisements), la présence d'un élément même de faible hauteur, permet selon la hauteur et l'éloignement des éoliennes, de créer un obstacle visuel efficace. Nous verrons donc que l'environnement immédiat des points d'observation constitue une clé de lecture importante à considérer pour mesurer les sensibilités à l'égard du futur projet de la Vallée Bleue. Une carte de la visibilité théorique du projet a été réalisée. Elle se veut maximisante car les critères utilisés pour établir la carte sont les plus impactants à l'échelle du territoire d'étude. Les éoliennes E1 et E2 ont une hauteur de 200 en bout de pale, et elles ont été placées au niveau des points les plus impactants : E1 est située sur un point haut de la zone d'implantation potentielle, tandis que E2 est située au plus proche de la vallée de la Malacquoise. Les zones colorées (dégradé de bleu) traduisent une visibilité de toute ou partie des éoliennes. Cela permet de donner une idée des zones potentiellement impactées par l'implantation du projet. Il faut cependant garder à l'esprit que certains espaces, identifiés sur cette carte pourraient ne pas présenter de sensibilité, la méthode utilisée pour réaliser la carte maximisant les impacts potentiels du futur parc de la Vallée Bleue.

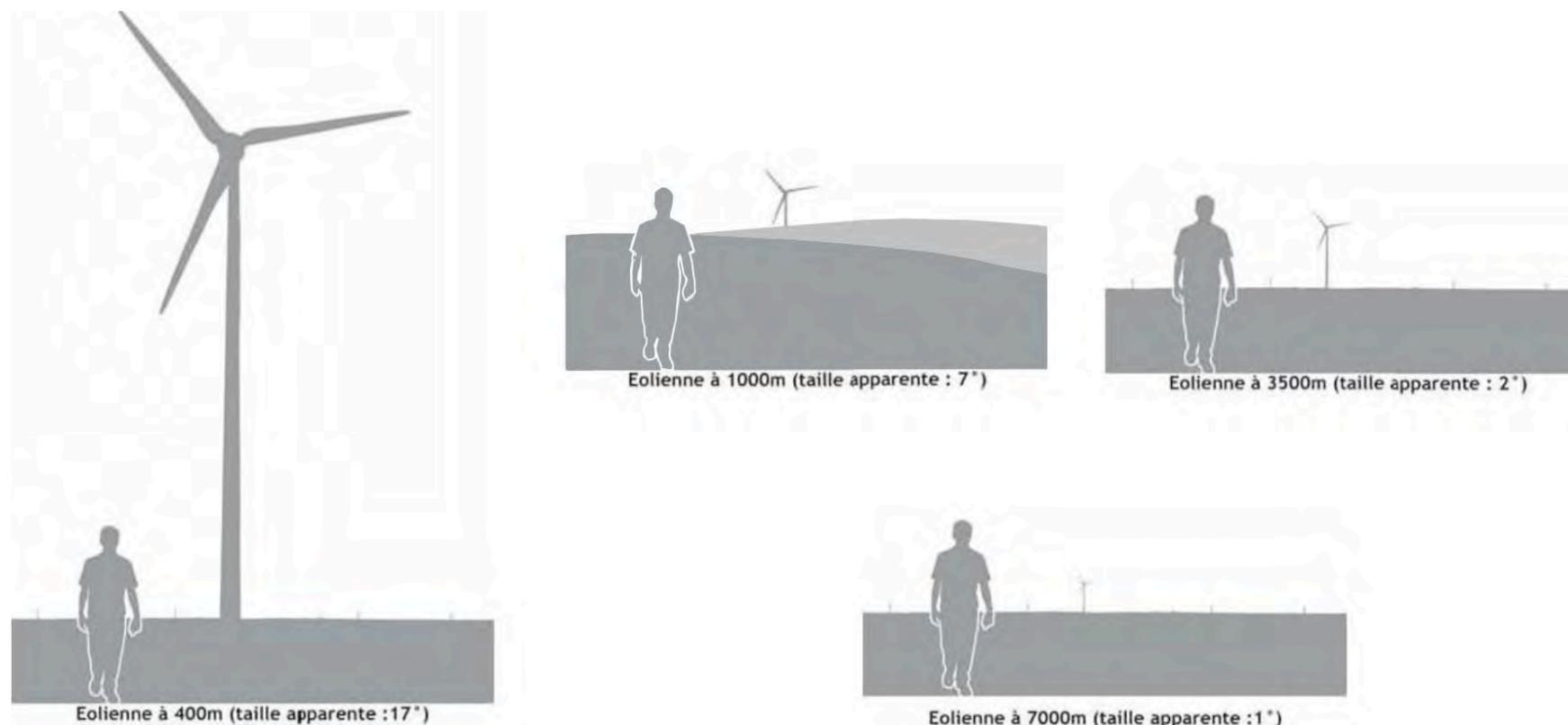


Fig. 31 : Perception en fonction de la distance observateur-éolienne (source : Guide sur l'éolien - Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, 2008)

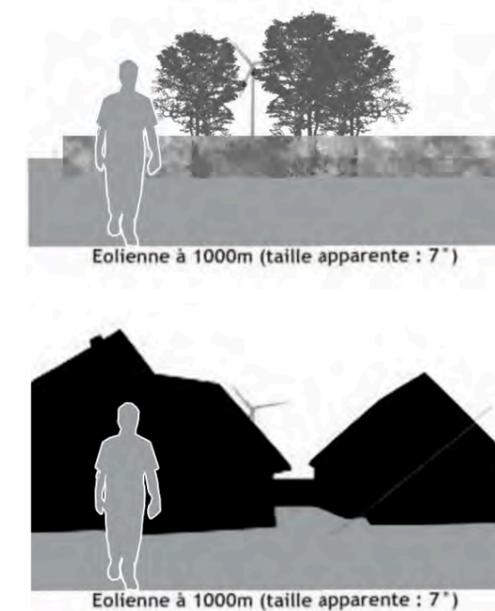


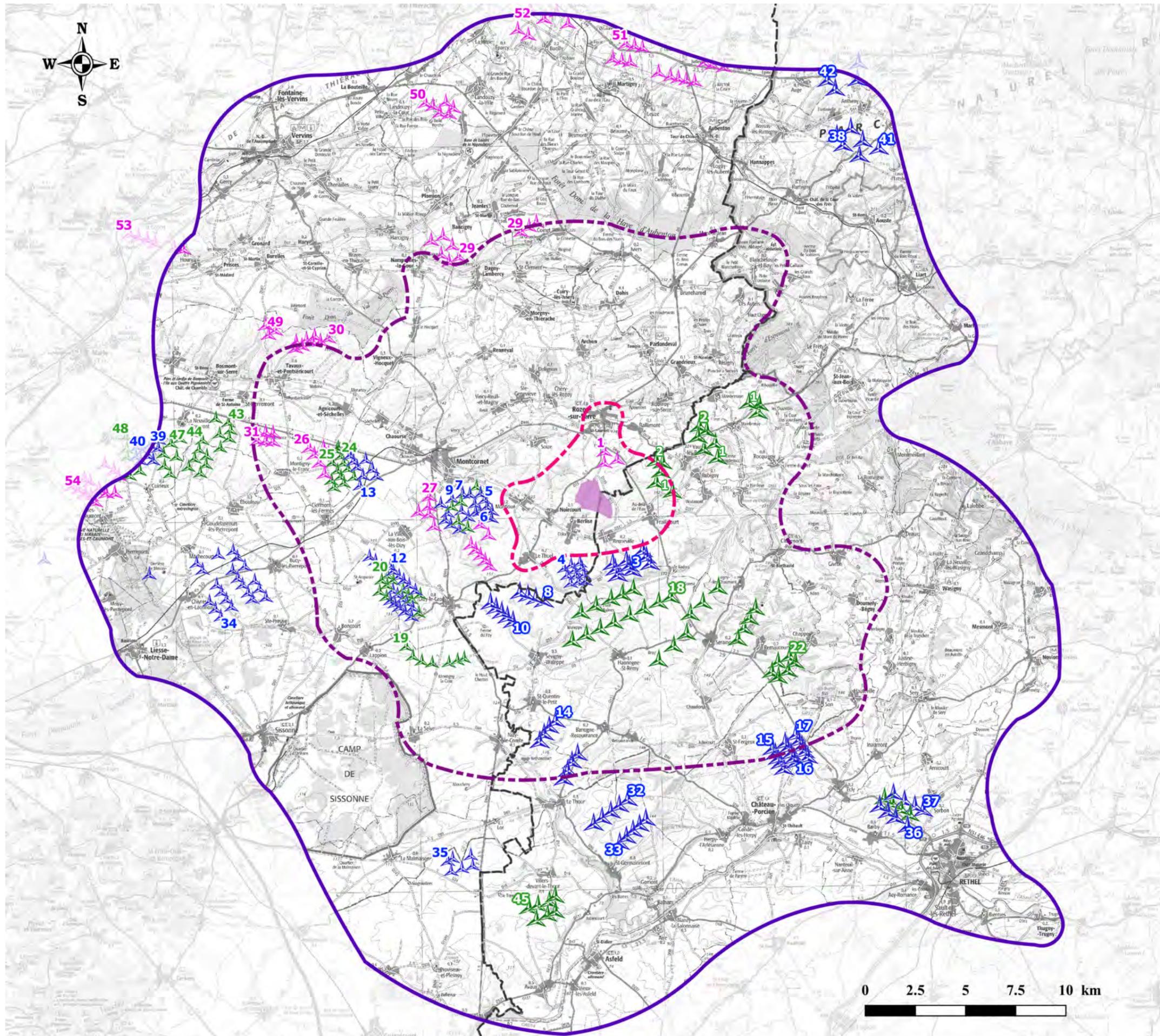
Fig. 32 : Perception en fonction de la présence d'éléments de premier plan constituant des masques visuels immédiats

Contexte éolien

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Novembre 2018

Sources : IGN 100®, DREAL Grand Est et Hauts-de-France
Copie et reproduction interdites



Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

Immédiate (entre 1,6 km et 4,4 km)

Rapprochée (entre 8,3 km et 16,9 km)

Eloignée (entre 14,1 km et 30,5 km)

Parcs éoliens

En instruction

Construit

Accordé

Limites territoriales

Limite départementale

3 AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

3.1 Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants

Sur ce territoire déjà marqué par l'éolien, l'inter-visibilité entre parcs est assurée. L'aire d'étude éloignée présente un motif éolien essentiellement réparti au sud et à l'ouest. Seules quelques éoliennes en service se partagent une partie du territoire au nord-est de l'aire d'étude éloignée, au sein du parc naturel régional des Ardennes. La relative planéité du territoire rend les éléments verticaux perceptibles de loin. Toutefois, les ondulations du relief et la végétation peuvent fortement limiter les effets d'inter-visibilité. Ainsi, depuis la zone potentielle d'implantation du projet éolien de la Vallée Bleue, les parcs éoliens de l'aire d'étude éloignée situés à une vingtaine de kilomètres seront potentiellement perceptibles à l'horizon lorsque les conditions climatiques seront propices aux vues lointaines. Ils apparaîtront dans ce cas-là, en arrière-plan des parcs éoliens de l'aire d'étude rapprochée.

N°	Nom du Parc	Nombre d'éoliennes	Hauteur totale en m	Distance à la zone d'implantation du projet en km
Aire d'étude éloignée				
32	Saint-Germainmont Nord	5	146	13,9 S
33	Saint-Germainmont Sud	5	146	15 S
34	Champagne Picarde	23	184	16 O
35	La Malmaison	6	139	18,1 SO
36	Les Orles de la Tomelle	5	150	19,5 SE
37	Mont de Gerson 1	3	126	20,2 SE
38	Vent de Thiérache 2	5	150	20,7 NE
39	Autremencourt III	5	145	20,9 O
40	Cents Jalois	5	145	21,4 O
41	Vent de Thiérache 3 Champlin	1	149,5	21,7 NE
42	Tarzy	4	145	22,8 NE
43	Met les Grands Bois	6	126	17,5 NO
44	Goudelancourt	7	150	18,4 O
45	Cote du Moulin	7	149,5	18,9 S
46	Mont de Gerson 2	4	150	19,3 SE
47	Met Le Blanc Mont	6	139	19,9 O
48	Autremencourt Curieux I et II	6	145	21,7 O
49	Parc éolien des Primevères	3	185,5	17,1 NO
50	Met la Linière	6	126,5	19,4 N
51	Vallée du Ton	14	150	20,4 N
52	Tirroye	7	150	22,3 N
53	Vilpion	6	149,9	23 NE
54	Terres de Caumont	13	150	25 O

	Parc éolien en service
	Parc éolien accordé
	Parc éolien en instruction



Fig. 34 : Liste des parcs éoliens (construits, accordés et instruits) de l'aire d'étude éloignée

Fig. 33 : Vue sur 4 éoliennes du parc de Champagne Picarde
Etat initial - Expertise paysagère 55



Fig. 35 : Vue sur le contexte éolien depuis la D10 au Nord de Sorbon

Le vallonnement du territoire crée des masques topographiques très prégnants à l'échelle de l'aire d'étude éloignée qui bloquent les vues vers les futures éoliennes du projet de la Vallée Bleue. Cela est particulièrement vrai dans la partie Nord-Ouest du territoire, au niveau des Crêtes Préardennaise, où le relief se fait plus accidenté.



Fig. 36 : Vue sur la ZIP et l'ensemble éolien de Lislet depuis la D60 au Sud d'Ebouleau

Si le vallonnement du relief réduit les visibilité lointaines depuis les dépressions, depuis les points culminants (plateaux, belvédères...), de vastes panoramas s'offrent à son observateur. Les vues sont lointaines et le motif éolien accessible du regard. Les vues en direction de la zone d'implantation potentielle sont alors davantage présentes et les futures éoliennes potentiellement perceptibles à l'horizon.



Fig. 37 : Vue Depuis la butte de Marlemont



Fig. 38 : Vue sur le contexte éolien depuis la table d'orientation du Mont de Séry



Fig. 39 : Vue depuis le Belvédère de Rethel

Au Sud-Est, le relief est plus doux, et cela entraîne des vues ouvertes en direction de la zone d'implantation potentielle.

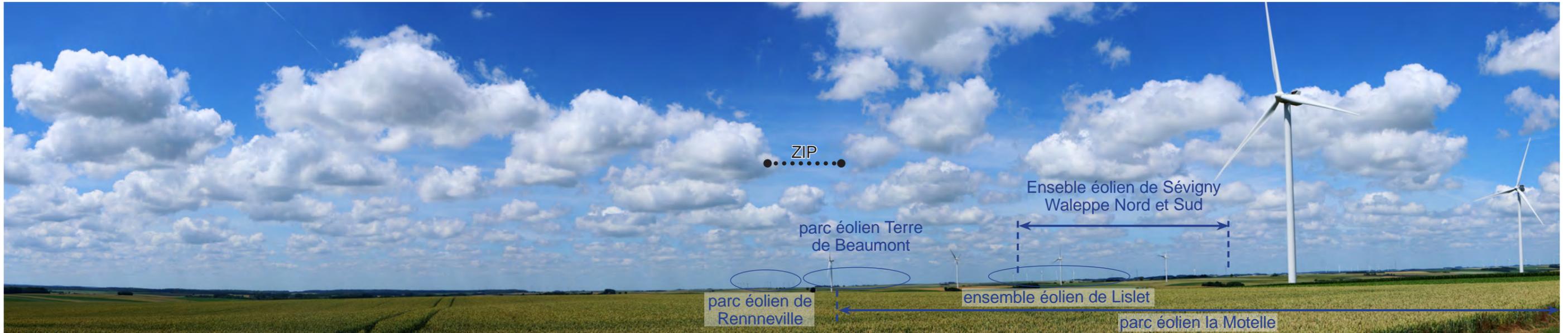


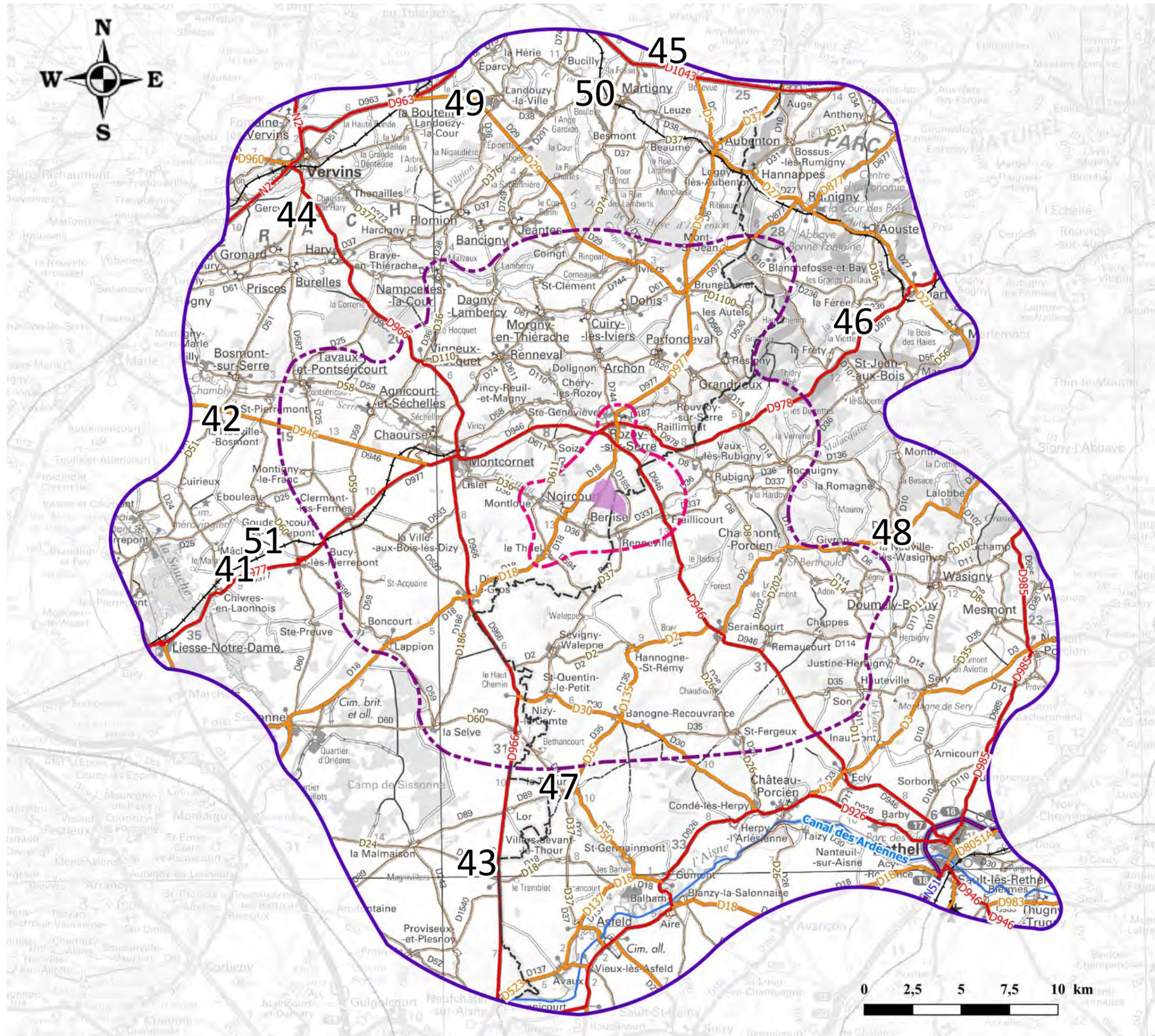
Fig. 40 : Vue depuis la D36 au Nord de la commune de Le Thour

Dans l'aire d'étude éloignée, l'inter-visibilité est une question majeure compte tenu du nombre important d'éoliennes présentes sur le territoire.

Le vallonnement du territoire d'étude crée tour à tour des masques qui bloquent le regard, notamment au Nord-Est, ou des points hauts, qui offrent des vues panoramiques sur l'environnement éolien. Toutefois, depuis un parc éolien, les intervisibilités se confondent régulièrement entre les parcs des aires d'étude éloignées et rapprochées.

Il faut noter qu'à cette échelle d'étude, les éoliennes du futur parc de la Vallée Bleue auront une taille apparente très faible, ce qui fait qu'elles seront peu perceptibles.

La sensibilité est faible.



Infrastructures de transport

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Novembre 2018

Sources : IGN100®, SNCF, VNF
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

- Immédiate (entre 1,6 km et 4,4 km)
- Rapprochée (entre 8,3 km et 16,9 km)
- Eloignée (entre 14,1 km et 30,5 km)

Transport

- Aérodrome / Aéroport
- Canal

Infrastructures routières

- Liaison locale
- Liaison régionale
- Liaison principale
- Type autoroutier

Voie ferrée

- LGV
- Voie normale

Limite territoriale

- Limite départementale
- Localisation des figures

3.2 Perception depuis les principaux axes de communication



Fig. 41 : La D977 entre Chivres-en-Laonnois et Bucy-lès-Pierrepons

Les axes de circulation sillonnant l'aire d'étude éloignée du territoire sont pour la plupart ouverts sur le paysage environnant. Néanmoins, les profils topographiques sont très variés et les visibilitées lointaines dépendent largement de ces ondulations. Le relief forme ainsi un masque topographique qui s'intercale entre la zone d'implantation potentielle du projet et les axes routiers.

Au Nord du territoire d'étude, les axes routiers traversent les paysages de la Thiérache (Basse Thiérache, Thiérache bocagère et Thiérache ardennaise). Les vues en direction du futur parc éolien de la Vallée Bleue sont ponctuelles et permises depuis les points hauts essentiellement. L'importante distance avec la zone d'implantation potentielle et la végétation ponctuelle cumulées aux ondulations du relief réduisent considérablement les sensibilités de ces axes routiers au projet éolien.

Sur la moitié sud, les axes routiers traversent des paysages de plaines (D977 et D966). Le relief est bien plus plat et laisse libre le regard se porter sur des horizons lointains. Toutefois, la planéité des paysages n'est qu'apparente et les faibles ondulations suffisent à créer des masques visuels. La présence de l'éolien est déjà notable. Ainsi, depuis ces axes routiers, le futur parc éolien viendra compléter et densifier ce motif.



Fig. 42 : La D946 à hauteur du croisement avec la D60, au Sud de Saint-Pierremeont, avec vue sur les parcs éoliens de Chaourse et de l'Épine de Madeleine II



Fig. 43 : La D966 au sud de Lor, traversant les paysages de plaines de grandes cultures



Fig. 44 : La D966 au nord de Hary, traversant les paysages de la Basse Thiérache